Université des Antilles

Délibération n°2025-20

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 6 mai 2025
(webconférence)

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 6 mai 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Liste des formations ouvertes à l'apprentissage au CFA-UA de 2025-2027

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet la liste des formations ouvertes à l'apprentissage au CFA de l'université pour 2025-2027, au vote des membres du Conseil académique.

Résultat du vote		
	Membres en exercice	**61**
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	**44**

Avis : FAVORABLE

La liste des formations ouvertes à l'apprentissage au Centre de Formation et de l'Apprentissage de l'université pour 2025-2027, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 12 mai 2025

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Séance plénière du 6 mai 2025

***

Conseil académique du 6 mai 2025
Référent : Direction formation continue et de l'alternance

Note de séance

Point 5i — Liste des formations ouvertes à l'apprentissage

Contexte

Dans le cadre de l'expérimentation en cours visant à développer l'apprentissage au sein des formations de l'Université des Antilles, il est proposé de poursuivre et d'étendre cette démarche pour les années universitaires 2025 à 2027.

Contexte :

Lancée en **octobre 2024**, l'expérimentation a permis l'ouverture de cinq formations en apprentissage.

Toutes les formations prévues ont pu ouvrir dans le cadre de l'expérimentation, chacune accueillant actuellement au moins un apprenti.

Les premiers bilans font apparaître des résultats positifs, tant en termes d'attractivité que de faisabilité opérationnelle, confirmant la pertinence de la démarche engagée.

Objectifs de la poursuite de l'expérimentation :

- **Consolider** les acquis observés au cours de la première phase ;
- **Poursuivre l'évaluation** des impacts sur les effectifs étudiants et les processus internes ;
- **Préparer une éventuelle généralisation** à l'issue de cette seconde phase expérimentale.

Modalités :

Liste des formations proposées à l'apprentissage 2025-2027

- ***Capacité en Droit***
- ***Licence professionnelle*** *– Mention Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*
- ***Licence professionnelle*** *– Mention Performance Ennergétique et environnement du Bâtiment*
- ***Licence*** *– Mention Économie-Gestion*
- ***Lcicence*** *Mention Géographie-Aménagement*
- ***Master*** *– Mention Management*
- ***Master****– Mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement, parcours Diagnostic territorial et gestion des espaces insulaires*
- ***Master*** *Mention Economie appliquée*
- ***Master*** *Mention Histoire, Civilisation et Patrimoine (HCP)*